

L'ÉCOLE PASTORALE

Formation continue en théologie pratique

Centre « Les Cèdres », 17 voie de Wissous, 91300 Massy
Tél. 01 69 30 54 54, Fax 01 69 30 54 56, Courriel ecolepastorale.feebf@gmail.com
SIRET 428 784 847 00017, DA 11 91 04 79 891

DOSSIER DE LA SESSION DE FORMATION

« Conduire un projet d'église »

du 26 au 28 novembre 2018

Au centre de formation
« Les Cèdres »
17 voie de Wissous
91300 MASSY

LA SESSION

Thème

Conduire un projet d'église

Description

Comment conduire un projet d'Église ? Comment penser et mener la conduite du changement dans une communauté ? Souvent peu préparé à ces défis sa formation initiale, le pasteur découvre rapidement l'importance de ces aspects dans l'exercice de son ministère. Par cette session, les formateurs (professionnels en gestion de projet et pasteurs expérimentés) se donneront pour objectif de donner les outils et les approches nécessaires au stagiaire pour mener à bien dans son ministère une vision et un projet d'Église.

Lieu

La formation se tiendra au centre « Les Cèdres », à Massy (91).

Les stagiaires seront hébergés dans le Centre de Retraites des Pères Lazaristes, à Villebon-sur-Yvette (91).

Contenu

La formation commence le lundi 26 novembre à 15h et se termine le mercredi 28 novembre à 12h00.

Le contenu est détaillé dans le PROGRAMME, ci-dessous.

Intervenants

- **Patrice Leguern** : Consultant, professionnel de la conduite du changement. Il accompagne des entreprises, des associations, des Unions d'Églises, etc. dans la formulation et la conduite de leur projet.
- **Sylvain Guiton** : Pasteur de l'Église libre de Lyon et président du Pôle développement de l'UEEL (Union des Églises libres de France).
- **Étienne Lhermenault** : Directeur de l'IBN (Institut biblique de Nogent) et Président du CNEF (Conseil national des évangéliques de France)

Public visé

Pasteurs, pasteurs-stagiaires et pasteurs proposant de la Fédération des Églises Évangéliques Baptistes en France et de l'Union des Églises Évangéliques Libres principalement, ainsi que des pasteurs travaillant pour d'autres fédérations d'Églises.

Conseillers et autres responsables d'Église, notamment des Églises n'ayant pas de pasteur.

Étudiants de la Faculté Libre de Théologie Évangélique à Vaux-sur-Seine et de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne, en dernière année de leur formation.

Durée

18 heures de formation, réparties sur 3 jours

Moyens pédagogiques

La formation se fera sous forme de plusieurs moyens pédagogiques :

- Cours magistraux (5), avec support PowerPoint (vidéo projection), suivi d'un temps de questions-réponses. A la fin de chaque cours, les stagiaires en recevront un résumé imprimé ;
- Ateliers en petits groupes (1x) pour discuter des thèses proposées et pour répondre à des questions posées par des intervenants ;
- Séance « questions ouvertes », en petits groupes : échange d'expériences et de suggestions, afin d'apprendre les uns des autres ;
- Possibilité d'entretien individuel avec un membre du comité de l'École Pastorale, permettant un suivi personnalisé des stagiaires.

Validation de la session

Pour attester de leur participation à des sessions de l'École Pastorale, tous les stagiaires doivent signer une feuille d'émargement, à la fin du programme. Une attestation de présence sera délivrée, soit à la fin de chaque stage, soit à la fin d'un cycle d'un ou deux ans de stages, selon ce que souhaite le stagiaire, ou selon ce qu'exige l'union des Églises dont ils font partie.

Les étudiants en théologie qui participent aux stages dans le cadre de leur cursus académique, ont des entretiens d'évaluation avec leur professeur en théologie pratique qui font d'ailleurs partie du comité de l'École Pastorale. Ces stagiaires feront les travaux écrits qui leur seront demandés par leurs professeurs. Cette validation est d'autant plus importante que la Faculté de Théologie et l'Institut Biblique accordent des crédits pour un cycle d'un ou de deux ans de l'École Pastorale.

Tarif et frais additionnels

Plein tarif : 725 € par personne (« tarif entreprise »).

Tarif réduit : 70 € (au cas où la formation est prise en charge par une Église ou une Fédération d'Églises).

N.B. : Le plein tarif reflète la réalité des coûts. Le tarif réduit permet au plus grand nombre de participer en ne comptant que les coûts marginaux. En cas de nécessité, vous pouvez nous contacter pour demander une aide.

Hébergement : 40 € (ces frais feront l'objet d'une facture séparée).

Les frais sont à régler au Centre de Formation « Les Cèdres ».

Prise en charge

Pour une prise en charge dans le cadre du plan de formation ou du droit individuel à la formation (DIF), il est important que le stagiaire demande au moins un mois à l'avance l'autorisation à son employeur qui s'adressera à son organisme collecteur pour savoir si ce dernier accepte la prise en charge de la formation. Une convention sera établie avec l'employeur, sur la base du « tarif entreprise ».

Inscription

L'inscription se fait de préférence en ligne par le lien suivant :

<http://www.eglises-baptistes.fr/Formation/Renseignements-pratiques.html>

Si vous ne disposez pas de connexion Internet, vous pouvez vous adresser au secrétariat des Cèdres (cf. les données ci-dessous) pour demander le bulletin d'inscription.

PROGRAMME DETAILLE

Lundi 26 novembre 2018

15h00 : Accueil

15h15 : Mise en situation à partir d'un cas pratique. Sylvain Guiton

Réflexion en groupe autour des enjeux et des besoins.

16h45 : Pause

17h15 : Qu'est-ce qu'un processus de changement ? Patrice Leguern

Stratégie et plan d'action du projet d'Église. VMV (Vision, mission, valeurs)

18h45 : Repas

20h00 : Soirée de partage autour de questions liées au ministère pastoral

Mardi 27 novembre

8h30 : Temps de méditation et prière.

9h00 : Modèle de Greiner. Patrice Leguern

Retour d'après la session du lundi

10h15 : Pause

10h45 : Partage d'expérience sur la conduite d'un projet d'Église. Sylvain Guiton

11h45 : Repas

13h30 : Leadership et gouvernance (1) Patrice Leguern

Leadership d'une structure associative (1901/1905)

15h15 : Temps de réflexion personnel et retour collectif. Patrice L. et Sylvain G.

16h30 : Pause

17h00 : Leadership et gouvernance (2). Patrice Leguern

Problématiques spécifiques aux conseils d'Églises

18h30 : Repas et soirée libre

Mercredi 28 novembre

8h30 : *Temps de méditation et prière.*

9h00 : Atelier. Patrice L./Sylvain G./Erwan C.

Contenu défini le mardi soir en fonction des avancées des deux derniers jours.

10h15 : Pause

10h45 : À l'écoute de la communauté et de l'Esprit. Étienne Lhermenault

11h45 : Conclusion de la session

12h00 : Fin du stage

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'institut de formation

Cette session de formation est organisée et encadrée par l'École Pastorale, Institut de formation professionnelle continue des Églises Évangéliques Baptistes en France (FEEBF) et de l'Union des Églises Évangéliques Libres (UEEL). La FEEBF et l'UEEL sont tous les deux membres de la Fédération Protestante de France (FPF).

Fondée en 1980, l'École Pastorale met en place des sessions de formation professionnelle pour pasteurs et responsables d'Église, cinq fois par an à Massy (91), et un nombre variable de sessions dans des régions éloignées de la région parisienne.

Bien ancrée dans le vécu des Églises, elle offre un programme qui permet à la fois un approfondissement théorique et une amélioration du fonctionnement professionnel des pasteurs et d'autres responsables sur le terrain.

Forte d'une expérience de plus de trente ans, l'École Pastorale continue à développer son programme et ses méthodes pédagogiques. Pour cela, elle collabore avec deux instituts académiques : la Faculté Libre de Théologie Évangélique et l'Institut Biblique de Nogent.

L'organisme de formation

L'Association « Les Cèdres », constituée en entité juridique indépendante de la FEEBF et de l'UEEL, et déclarée organisme de formation, assure désormais la responsabilité de l'École Pastorale. C'est pourquoi les formations délivrées par l'École Pastorale peuvent être prises en charge par des organismes collecteurs.

Le cursus

Chaque année, l'École Pastorale propose six sessions de formation à Massy (91).

Le cursus est bâti sur un cycle complet deux ans, soit douze sessions.

Chaque session est consacrée à un aspect concret de la vie des Églises et du fonctionnement de leurs pasteurs, tels l'organisation de l'Église ; la prédication ; le culte et sa liturgie ; l'animation des études bibliques ; le programme pour les enfants et les ados ; la mission de l'Église dans la cité ; le suivi pastoral ; l'accompagnement des couples, des malades et des personnes en précarité ; mariages et enterrements ; l'aumônerie dans les prisons et les hôpitaux ; l'entraide ; les relations publiques ; les rapports entre les Églises et les pouvoirs publics ; la gestion de conflits ; le stress ; les finances, etc.

Ces aspects sont abordés sous un angle théorique (approfondissement d'une problématique de théologie) et un angle pratique (étude de cas particuliers, discussions, échanges d'expériences).

Obligation / recommandation

Dans la FEEBF, tous les pasteurs débutants sont obligés de suivre un cycle complet de deux ans à l'École Pastorale ; dans l'UEEL ceci est recommandé.

A part cela, chaque Église locale est dans l'obligation de permettre à son pasteur de suivre tout au moins une session par an.

Pour les étudiants en Master à la Faculté Libre de Théologie Évangélique à Vaux-sur-Seine, et pour les étudiants de l'Institut Biblique suivant la filière pastorale, il est obligatoire de participer à une série de six sessions, soit une année complète.

La FEEBF et l'UEEL recommandent aux conseillers et aux autres responsables d'Église de participer régulièrement à des sessions, selon l'intérêt des thèmes abordés. Elles insistent sur cela, notamment auprès des Églises n'ayant pas de pasteur.

Si d'autres fédérations d'Églises recommandent l'École Pastorale à leurs pasteurs, elle n'en demeure pas moins un institut de la FEEBF et de l'UEEL, consacré à la formation professionnelle continue et à la cohésion de leur corps pastoral.

Validation

Pour attester de leur participation à des sessions de l'École Pastorale, tous les stagiaires doivent signer une feuille d'émargement, à la fin du programme.

Pour valider leur participation, ils doivent faire un travail écrit à la suite de chaque session, qui sera corrigé par le directeur ou l'un des membres du comité de l'École Pastorale.

Les travaux écrits des étudiants de la Faculté de Théologie et de l'Institut Biblique de Nogent sont corrigés par leurs professeurs en théologie pratique, qui font d'ailleurs partie du comité de l'École Pastorale.

Pour les pasteurs débutants de la FEEBF ainsi que les étudiants de la Faculté et de l'Institut Biblique qui suivent le cursus de l'École Pastorale, cette validation est obligatoire. Aux autres participants, elle est fortement recommandée.

La validation est d'autant plus importante que la Faculté de Théologie et l'Institut Biblique accordent des crédits pour un cycle d'un ou de deux ans de l'École Pastorale, à ceux qui suivent leurs cursus résidentiels ou à distance.

Direction

Le directeur de l'École Pastorale est José Dias, qui est également pasteur au sein de la Fédération des Églises Évangéliques Baptistes de France.

Encadrement

Le programme de l'École Pastorale est surveillé et encadré par le directeur et le comité pédagogique de l'École Pastorale, composé des membres suivants :

Marc DEROEUX, secrétaire général de la FEEBF

Danielle DRUCKER, pasteur de l'UEEL à Saint Genis Laval

Paul-Achille EFONA, pasteur de la FEEBF à Grenoble

Marie Laure FENET, pasteur de la FEEBF à Sartrouville

Pierre JEUCH, membre de la Commission des ministères de la FEEBF

Patrice KAULANJAN, responsable de l'encadrement des stages à l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne et pasteur à Versailles

Patrick MÉZERGUES, de l'Unepref (Responsable de Formapré Gironde)

Christophe PAYA, professeur de théologie pratique à la FLTE de Vaux-sur-Seine

Erwan LE CLOAREC, pasteur de la FEEBF à Lyon

Frédéric Hubault, pasteur de l'UEEL à Meulan

Emmanuel Marzin, pasteur de la FEEBF à Antony

Informations pratiques

Données administratives de l'Association « les Cèdres » :

Siège : 17, voie de Wissous – 91300 Massy

N° SIRET : 428 784 847 00017

N° DA (organisme de formation) : 11 91 04 79 891

Secrétariat de l'École Pastorale :

Mme. Marylène Peterschmitt, Mlle Priscille Schwab

« Les Cèdres »,

17 voie de Wissous, 91300 Massy.

Téléphone : 01 69 30 54 54

Fax : 01 69 30 54 56

Courriel : ecolepastorale.feebf@gmail.com

Directeur de l'École Pastorale :

M. José Dias

Téléphone : 06 28 23 07 66

Courriel : formation@feebf.com

Inscriptions :

ecolepastorale.feebf@gmail.com

